



Bulletin d'inFORMATION syndical, Alstom transport

14 septembre 2022

Pouvoir d'achat/inflation

Le gouvernement met en avant toujours les mêmes recettes à savoir essentiellement la possibilité de primes défiscalisées au bon vouloir des employeurs... Pour FO la situation impose des augmentations de salaires, seule solution efficace dans la durée pour faire face aux augmentations des prix et qui a l'avantage d'avoir un effet positif sur les retraites par le biais des cotisations.

Si le gouvernement conditionnait les nombreuses aides et cadeaux fiscaux à des augmentations de salaire au minimum égales à l'inflation les choses seraient plus simples...

Nous ne reviendrons pas sur le montant **microscopique** de la participation aux bénéfices... (voir le communiqué FO de juillet ci-contre disponible également auprès de votre délégué FO).

Pendant ce temps, nos collègues de Crespin perçoivent un « supplément d'intéressement » ce qui pousse à croire qu'il y aurait « **deux poids deux mesures** » chez Alstom...



Communiqué FO inflation

Mardi 13 septembre, lors d'une courte réunion avec la direction générale, il nous a été annoncé que notre demande de négociations sur le « *pouvoir d'achat* » est acceptée : Elles doivent commencer fin septembre.

La direction générale a toutefois précisé que ces négos cibleront les « *bas salaires* » et sous forme de « *prime* ».

FO, bien que revendiquant des augmentations générales de salaires, participera à ces négociations et vous tiendra informé.

CSE-C de juillet & situation économique, en bref...

Globalement, en France, la charge « production » est correcte et celle de l'ingénierie importante jusqu'à 2024/25. Néanmoins c'est variable d'un établissement à un autre.

Les commandes en Europe représentent les deux tiers des commandes du groupe et la position de la France dans le dispositif global d'Alstom reste centrale. Les effectifs en France, hors Crespin ont augmenté de 1643 personnes entre mars 2018 et mars 2022.

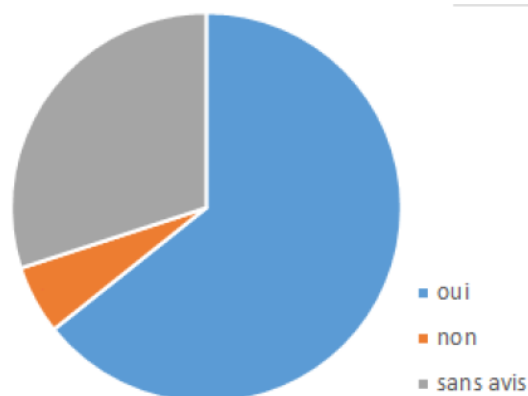
Concernant VPF la charge « annoncée » (rapport expertise) est très importante et en augmentation que ce soit en « production » ou en « Ingénierie ».

La Direction du groupe Alstom prévoit une augmentation des synergies liées au rachat de Bombardier qui s'élève désormais à 475 M€ en année pleine à horizon 2024/25.

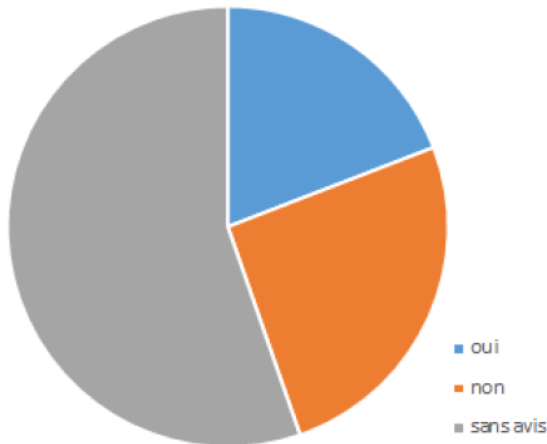
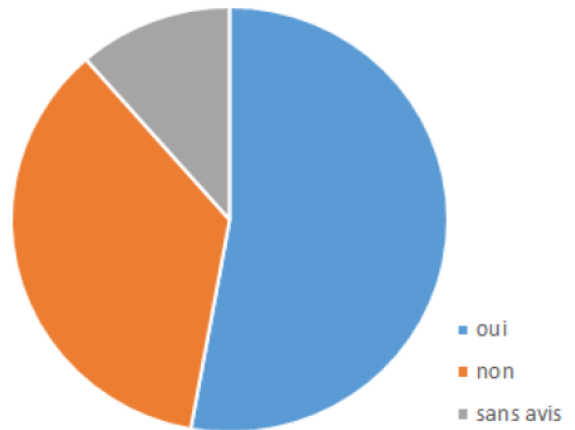
Pour l'expert-comptable, qui a rendu son rapport en juillet, la direction du groupe a été « très optimiste » en misant sur une inflation temporaire avec des prix de l'énergie et des matières premières qui redeviendraient à un niveau normal ... Pour l'expert-comptable, en plus de contraintes fortes en interne (intégration de Crespin, fermeture d'APTIS, cession de Reichshoffen, etc...) s'ajoutent des enjeux géopolitiques et macroéconomiques importants (inflation, approvisionnement, Ukraine...). Quant à la participation aux bénéfices d'ATSA, l'expert est catégorique : « Il n'y a quasiment aucune chance d'en avoir », hormis une somme symbolique et cela pendant plusieurs années.

Vous avez la parole : résultats du sondage FO

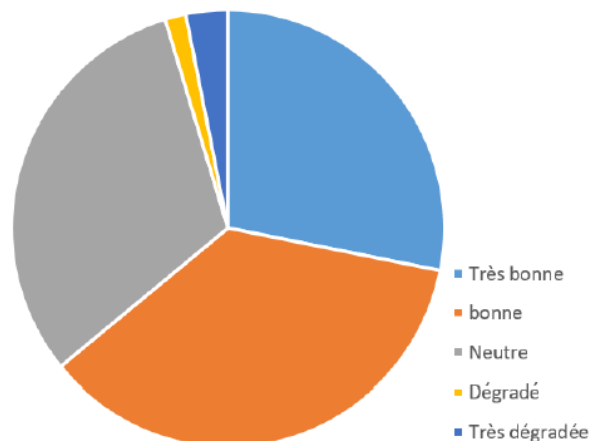
1) Appuyez-vous la revendication FO de remettre en place des bus ou des navettes affrétés par l'entreprise ?
(91% des salariés qui ont répondu étaient en horaire de journée.)



2) Etes-vous satisfait des outils à disposition (outillages et/ou outils informatiques) ?



3) Pour les salariés non-forfaités, trouvez-vous que le temps alloué pour votre travail correspond à la réalité de ce qui est nécessaire ?

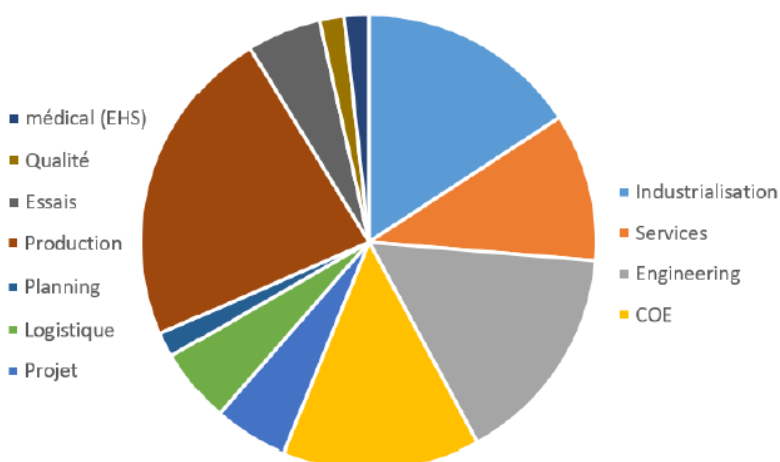


4) Comment qualifieriez-vous vos relations avec votre Hiérarchique ?

Les remarques les plus fréquentes recueillies à l'occasion de ce sondage :

- *Un bus pour Lille c'est bien mais il y a d'autres villes. Les bus permettraient de libérer de la place sur les parkings ...*
- *Utiliser le 3eme jour possible de TAD permettrait de diminuer les problèmes de parking.*
- *Bugs récurrents avec DELMIA. Logiciels non finalisés. Pas assez de formation sur les nouveaux outils (informatiques), ...*
- *Charge de travail sous-estimée, beaucoup de travail non prévu cause fournisseurs, pression pour faire « des heures » en plus, ...*

Répartition des salariés qui ont répondu à ce sondage par « service »:



FO-VPF revendique :

- L'extension du TAD à 3/jours semaines : en plus de participer à limiter les problèmes de parking, ce serait une mesure écologique qui diminuerait également la consommation de carburant...
- La remise en place de bus affrétés par Alstom;
- La fourniture de tee-shirts et vêtements « plus chauds » par Alstom;
- L'augmentation générale des salaires qui couvre, au moins, l'inflation.

Le respect de vos droits: les congés légaux supplémentaires...

LES SALARIES DE PLUS DE 21 ANS au 30 avril de l'année précédente bénéficient de 2 jours de congés payés supplémentaires sous conditions par enfant à charge dans la limite de 30 jours ouvrables (congés annuels et supplémentaires cumulés).

Exemple : Un salarié ayant un enfant à charge et disposant de 12 jours de congés légaux (au total) pourra prendre 14 jours de congés.

Un enfant est considéré à charge si il remplit l'une des conditions suivantes :

- Soit il vit au foyer **et** âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours.
- Soit il vit au foyer **et** en situation de handicap (pas de condition d'âge)

Cette disposition intéresse les salariés qui n'ont pas acquis la totalité de leur congés payés car embauché « récemment ».

Nota : Les salariés de moins de 21 ans ont également droit à des congés légaux supplémentaires.